

220C3028  
FR0013399474-DIV26

13 août 2020

**Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)**

**GENKYOTEX**

(Euronext Paris)

La société de droit américain Calliditas Therapeutics AB<sup>1</sup> et la société ANTALIS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de seconde<sup>2</sup>.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GENKYOTEX sont applicables.

---

<sup>1</sup> Dont les titres sont cotés sur le NASDAQ.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqués diffusés le 13 août 2020 par les sociétés Calliditas Therapeutics AB et GENKYOTEX.